



Berne, le 10 avril 2024

Destinataires

Partis politiques

Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux concernés

Déclarations obligatoires et restrictions d'importation pour certains produits d'origine animale ou végétale – modification d'ordonnances dans les domaines des denrées alimentaires et des échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 10 avril 2024, le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie actives au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet cité en objet.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos éventuels commentaires d'ici au

12 juillet 2024 au plus tard.

La modification concerne en particulier les points suivants :

- Introduction d'une déclaration obligatoire pour :
 - le foie gras
 - les cuisses de grenouilles prélevées sur des animaux non étourdis
 - d'autres produits d'origine animale obtenus sans anesthésie par des méthodes causant des douleurs
 - les denrées alimentaires végétales qui proviennent d'un pays n'interdisant pas l'utilisation de produits phytosanitaires classés comme dangereux au niveau international
 - les ingrédients représentant 50 % ou plus d'une denrée alimentaire et ne provenant pas du pays de production de la denrée alimentaire
- Introduction d'une interdiction d'importer les fourrures et produits de la pelleterie provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements
- Adaptation des exigences en matière d'étiquetage du vin au droit de l'UE

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse suivante :

[Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

lmr@blv.admin.ch.

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions en outre de nous indiquer les responsables de ce dossier et leurs coordonnées.

Mme Sandra Knutti (tél. 058 465 36 77 ; e-mail : sandra.knutti@blv.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale